

July 12, 2019

Mr. Justin Trudeau
Leader of the Liberal Party of Canada
Prime Minister's Office
80, Wellington Street
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

By email: justin.trudeau@parl.gc.ca

Subject: The Liberal Party's commitments to Canada's 450,000 woodlot owners and their families

Dear Mr. Trudeau,

On the eve of the upcoming federal election campaign, the Canadian Federation of Woodlot Owners would like to remind Canada's political parties that the forestry sector can offer solutions to the issues of climate change, the socio-economic development of rural communities and land use. Consequently, I am writing you to find out what commitments your party will make to the 450,000 woodlot owners in Canada.

Managing and developing the full potential of private forests could provide increased employment opportunities and other spinoffs in hundreds of rural communities across Canada. Sustainable forest management, when well thought out and carefully implemented, produces wood for the forest products industry, provides carbon storage, improves wildlife habitats and helps to protect watersheds. In addition, ensuring that these forests reach their full potential will help to support and maintain vibrant, active rural communities across Canada.

In our view, three conditions are essential today to support the work of woodlot owners:

1. Create a personal silviculture savings and investment plan

Canada's current tax system does little to encourage woodlot owners to develop their forests, since it does not take account of the following phenomena:

- I. The uncertain and long-term expectation of profit by woodlot owners. The decades-long production period in the forestry sector is not found in any other sector of the economy. The discounting of revenues reduces (or eliminates) the profitability of silvicultural work. Furthermore, the odds of the destruction of forest capital due to a natural disaster increase with the length of the production period. In the eyes of the tax authorities, the silvicultural activities carried out by many woodlot owners do not "feel" commercial in nature.
- II. Significant income from forestry that occurs on a sporadic basis. Most woodlot owners do not derive an annual income from wood sales. In most cases, the wood on a property is harvested only once every 15 to 20 years. In those years, woodlot owners see a large increase in their total income, which boosts their marginal tax rates accordingly.
- III. Income and costs that occur during different years of production. Most forest-management related costs occur at the beginning of the production period, while income is generated at the end of the production period, from harvesting the mature trees. Early in the production period, revenues are insufficient to cover the costs of forest management while, at the end, deductible expenses are low compared to the revenue from the sale of wood. This leads to high taxable income during a single tax year, which discourages many woodlot owners.

Consequently, the House of Commons Standing Committee on Natural Resources and the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry have both recommended since 2008 that the Government of Canada encourage woodlot owners to practice sustainable forest management through income tax measures.

The proposed solution is to create a personal silviculture savings and investment plan much like the Registered Retirement Savings Plan (RRSP). This would allow woodlot owners to shelter some of their income from wood sales from taxes to carry out other silviculture work needed for the growth of the forest, such as the reforestation of harvested areas and stand thinning.

Woodlot owners need tax measures that are geared to how they produce wood. Will your party make a commitment to set up a personal silviculture savings and investment plan for woodlot owners?

2. Ensure an exemption for private-forest lumber from duties and quotas in a future trade agreement with the United States.

The U.S. government is not concerned with activities on private land but rather the management of public forests. In fact, the situation of Canada's 450,000 private woodlot owners is very similar to that of the 10 million private woodlot owners in the United States. Consequently, timber production on private land should not be penalized under the terms of a trade agreement on lumber between the two countries. A mechanism should be included to exempt private-forest lumber from duties and quotas. In the previous agreement, the Maritime provinces obtained such an exemption for their wood, owing to the large area of private woodlots in these provinces. Furthermore, tools and methods are available to differentiate between Canadian private-forest lumber and public-forest lumber, thus ensuring traceability.

Woodlot owners need fair and equitable access to forest products markets. Will your party make a commitment to defend an exemption for private-forest lumber from duties and quotas in a future trade agreement with the United States?

3. Fund a Canadian reforestation and silviculture program targeting the country's 450,000 private woodlot owners.

Silvicultural work contributes to carbon sequestration by increasing forest stocks, at the same time generating wood to supply mills. Indeed, the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change specifically highlights the role of private woodlot owners in increasing forest carbon stocks. However, existing federal funding programs (and their eligibility criteria) do not take account of the distinctive nature of wood production on private land. This work is generally carried out on a small scale and is not profitable in the short term due to the time required for a forest to grow. Consequently, private woodlot owners cannot participate in these federal initiatives.

However, establishing a national reforestation and silviculture program specifically for private forests would be easy.

Will your party make a commitment to fund a Canadian reforestation and forest management program to help fight climate change while supplying raw material to the forest products industry?

In conclusion, we would like to emphasize that the staff of the departments concerned are already aware of these proposals.

During the election campaign, we will publicize the commitments made by the major political parties to private woodlot owners. Indeed, woodlot owners represent a sizeable group of voters across the country. Consequently, we await your answer before August 15 so that your proposals can be included in our various information publications.

Thank you for your attention to this matter.

Yours sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stacie Carroll". The signature is fluid and cursive, with a large initial "S" and a long, sweeping underline.

Stacie Carroll
Chair

Cc: Pierre-Maurice Gagnon, Fédération des producteurs forestiers du Québec
Eric Thompson, Ontario Woodlot Association
Susannah Banks, New Brunswick Federation of Woodlot Owners
Bob Austman, Woodlot Association of Manitoba
Gordon Kerr, Woodlot Association of Alberta
John Roblee, Federation of Nova Scotia Woodland Owners
John J. Row, Prince Edward Island Woodlot Owners Association
Megan Hanacek, Private Forest Landowners Association

Le 12 juillet 2019

Monsieur Justin Trudeau
Chef du Parti libéral du Canada
Cabinet du premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Par courriel : justin.trudeau@parl.gc.ca

Objet : Engagements de votre parti envers les 450 000 propriétaires forestiers et leurs familles

Monsieur Trudeau,

À l'aube de la nouvelle campagne électorale, la Fédération canadienne des propriétaires de boisés rappelle aux partis politiques que le secteur forestier est porteur de solutions face aux enjeux des changements climatiques, de développement socio-économique des communautés rurales et d'occupation du territoire. Je communique donc avec vous pour connaître les engagements électoraux de votre formation politique envers les 450 000 propriétaires forestiers canadiens.

À travers le pays, des centaines de communautés rurales canadiennes pourraient accroître le nombre d'emplois et les autres retombées associées à la mise en valeur des potentiels des forêts privées. Ainsi, une foresterie bien réalisée permet de produire du bois pour l'industrie des produits forestiers, emmagasiner du carbone, améliorer des habitats fauniques et contribuer à la protection des bassins versants des cours d'eau. L'utilisation du potentiel forestier des terres privées permet aussi de soutenir une occupation dynamique du territoire rural canadien.

Afin de soutenir le travail des propriétaires forestiers canadiens, trois conditions nous apparaissent aujourd'hui essentielles :

1. Créer un régime d'épargne et d'investissement sylvicole

Actuellement, le régime fiscal du Canada encourage peu les propriétaires à mettre en valeur leurs boisés, car celui-ci ne considère pas :

- I. Une expectative de profits incertaine et à long terme. La période de production qui s'étale sur des décennies est unique au secteur forestier. Ainsi, l'actualisation des revenus réduit (ou élimine) la rentabilité des travaux sylvicoles. De plus, le risque de destruction du capital forestier par une catastrophe naturelle augmente avec la durée de la période de production. Aux yeux des autorités fiscales, l'activité forestière exercée par plusieurs propriétaires de boisés ne revêt pas un caractère commercial.
- II. Un revenu forestier important qui survient sur une base ponctuelle. La majorité des propriétaires de boisés ne tirent pas un revenu annuel de la vente de bois. Au contraire, la récolte de bois sur la propriété se fait tous les 15 à 20 ans chez une majorité. Le propriétaire voit alors son revenu global augmenter grandement pour une année donnée et accroît conséquemment son taux marginal d'imposition.
- III. Des revenus et des coûts qui surviennent lors de différentes années de production. Les coûts liés à l'aménagement forestier surviennent majoritairement au début de la période de production, tandis que les revenus sont générés à la fin, lors de la récolte d'arbres matures. Lors

...2

du début de la période de production, les revenus ne sont pas suffisants pour compenser fiscalement les coûts d'aménagement forestier. À la fin de période de production, les frais déductibles sont faibles par rapport au revenu tiré de la vente de bois. Il en résulte un revenu imposable élevé au cours d'une même année fiscale, ce qui décourage plusieurs propriétaires de boisés.

Face à ces constats, le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes du Canada et le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts ont chacun recommandé dès 2008 que le gouvernement du Canada encourage les propriétaires de boisés à pratiquer un aménagement forestier durable par le biais de l'impôt sur le revenu.

La solution proposée est de créer un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel, à l'image d'un REER, permettant à un propriétaire de mettre à l'abri de l'impôt une partie de ses revenus de vente de bois en vue de réaliser d'autres travaux sylvicoles nécessaires à la croissance de la forêt, par exemple, du reboisement sur une superficie récoltée ou des éclaircies dans un peuplement forestier.

Les propriétaires de boisés ont besoin de mesures fiscales adaptées à leur production. Votre formation politique s'engage-t-elle à mettre en place un régime d'épargne et d'investissement sylvicole pour les propriétaires de boisés?

2. Défendre une exemption de taxes et quotas pour le bois d'œuvre produit à partir du bois des forêts privées dans un futur accord de commerce avec les États-Unis.

Ce ne sont pas les activités sur le territoire privé qui indisposent le gouvernement américain, mais la gestion des forêts publiques. D'ailleurs, la situation des 450 000 propriétaires de boisés canadiens ne diffère pas de celle des 10 millions de propriétaires de boisés américains. Dans cette optique, la production de bois sur terres privées ne devrait pas être pénalisée par les termes d'un accord commercial sur le bois d'œuvre entre les deux pays. Un mécanisme devrait être inclus pour exempter de taxes et quotas le bois d'œuvre provenant des forêts privées. À noter que lors du dernier accord, les provinces des maritimes avaient obtenu une exclusion étant donné la superficie importante de forêts privées de ces territoires. De plus, il existe des outils et des méthodes de traçabilité qui pourraient être mis en place pour distinguer les bois en provenance des forêts publiques de ceux provenant des forêts privées canadiennes.

Les propriétaires de boisés ont besoin d'un accès juste et équitable aux marchés des produits forestiers. Votre formation s'engage-t-elle à défendre une exemption de taxes et quotas pour le bois d'œuvre produit à partir du bois des forêts privées dans un futur accord de commerce avec les États-Unis?

3. Financer un programme canadien de reboisement et de travaux sylvicoles visant les 450 000 propriétaires forestiers.

Les travaux sylvicoles peuvent à la fois contribuer à la séquestration de carbone par un accroissement des stocks forestiers et générer du bois pour approvisionner les usines de produits forestiers. D'ailleurs, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques identifie spécifiquement le rôle des propriétaires de boisés pour améliorer le stockage de carbone forestier. Par contre, les programmes fédéraux existants et leurs critères ne tiennent pas compte des particularités de la production forestière sur les terres privées. Ces travaux sont généralement à petite échelle et présentent une absence de rentabilité à court terme en raison du temps requis pour faire croître une forêt. Les propriétaires forestiers sont donc incapables de participer à ces initiatives.

Il serait pourtant si simple de mettre en œuvre un programme national de reboisement et de travaux sylvicoles visant spécifiquement le territoire forestier privé.

Votre formation politique s'engage-t-elle à financer un programme canadien de reboisement et de travaux d'aménagement forestier pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques, tout en alimentant une industrie des produits forestiers?

En terminant, nous vous soulignons que le personnel des ministères concernés est déjà au fait de ces propositions.

Lors de la campagne électorale, nous diffuserons les engagements des principales formations politiques auprès des propriétaires forestiers représentant un important groupe d'électeurs à travers le pays. Nous attendrons donc votre réponse avant le 15 août prochain pour nous permettre d'inclure vos propositions dans nos bulletins d'informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Trudeau, nos meilleures salutations.



Stacie Carroll
Présidente

c. c. Pierre-Maurice Gagnon, Fédération des producteurs forestiers du Québec
Eric Thompson, Ontario Woodlot Association
Susannah Banks, New Brunswick Federation of Woodlot Owners
Bob Austman, Woodlot Association of Manitoba
Gordon Kerr, Woodlot Association of Alberta
John Roblee, Federation of Nova Scotia Woodland Owners
John J. Row, Prince Edward Island Woodlot Owners Association
Megan Hanacek, Private Forest Landowners Association